



SCHÉMA D'aménagement et de GESTION des eaux

sage côteS basques

RAPPORT annuel 2024

Sommaire

I.	Présentation du SAGE et rappel du contexte	4
II.	Animation.....	4
1.	Volet transversal.....	5
a)	Composition de la CLE	5
b)	Instances décisionnaires du SAGE	6
c)	Sollicitation de la CLE par les organismes d'Etat.....	7
d)	Suivi de mise en œuvre du SAGE.....	8
e)	Commission géographique.....	11
f)	Communication.....	12
2.	Volet Qualité de l'eau	14
a)	Suivi des actions et projets menés à l'échelle du territoire vis-à-vis de la qualité de l'eau	14
b)	Commission thématique Qualité de l'eau.....	15
c)	Autres démarches en lien avec la thématique de l'eau.....	15
3.	Volet Milieux naturels.....	16
a)	Diffusion et valorisation de l'inventaire des zones humides du SAGE Côtiers basques.....	16
b)	Etude de l'impact de l'assainissement non collectif sur les milieux naturels	16
c)	Autres démarches en lien avec les milieux naturels	16
4.	Volet Eau & Aménagement.....	17
a)	SCoT Pays Basque & Seignanx	17
b)	Autres démarches en lien avec l'aménagement	17
5.	Volet Inter-SAGE & démarches partenariales.....	17
a)	SAGE Adour aval.....	17
b)	Evolution de l'outil SAGE	18
c)	Comité de Bassin Adour-Garonne et réseaux des SAGE	18
d)	Gouvernance locale fonds européens FEAMPA	18
e)	Démarche Eau & territoire - Projet PAGAIE.....	18
6.	État d'avancement global – Résumé des actions phares de 2024.....	20
III.	Budget.....	20
IV.	Perspectives 2025.....	20
V.	Annexes	21
	Annexe 1 : Réunions et rencontres réalisées par l'animatrice du SAGE CB en 2024.....	21
	Annexe 2 : Composition de la CLE du SAGE CB en 2024	23
	Annexe 3 : Bilan des dossiers accordés au titre de la Loi sur l'eau sur le périmètre du SAGE CB en 2024..	25
	Annexe 4 : Note de synthèse sur l'organisation de l'étude d'actualisation de l'Etat des lieux du SAGE	26
	Annexe 5 : Tutoriel pour la 1ère connexion à l'équipe Teams du SAGE CB	27
	Annexe 6 : Plaquette de communication pour le décret SAGE	28

Figures

Figure 1 : Périmètre du SAGE CB.....	4
Figure 2 : Calendrier prévisionnel au lancement de l'étude d'actualisation de l'Etat des lieux.....	10
Figure 3 : Canaux existants dans le dossier numérique partagé du SAGE CB (Equipe Teams).....	13
Figure 4 : Organisation du canal « Général » du dossier numérique partagé.....	13
Figure 5 : Canaux dédiés à l'actualisation de l'Etat des lieux.....	14
Figure 6 : Atelier Trajectoire Eau & territoire du 18 janvier 2024.....	19

Tableaux

Tableau 1: Modification de la CLE en 2024.....	6
Tableau 2 : Avis rendus par le SAGE CB sur les dossiers Loi sur l'Eau reçu en 2024.	8
Tableau 3 : Etat d'avancement de l'actualisation de l'Etat initial du SAGE CB au 31/12/2024.....	11
Tableau 4 : Actualités du SAGE CB publiées sur le site de la CAPB en 2024.....	12
Tableau 5 : Sollicitations de transmission des données SIG de l'inventaire des zones humides du SAGE CB..	16

I. Présentation du SAGE et rappel du contexte

Présentation du territoire

Le territoire des Côtiers basques est compris entre l'Adour et la Bidassoa, à l'extrême sud-ouest de la France. Couvert par un réseau hydrographique dense et bordé par l'océan Atlantique et les pré-mices des Pyrénées, il offre une diversité de milieux remarquables. Très urbanisé en particulier sur le littoral, il est soumis à de nombreux risques. Son économie et sa forte attractivité sont intimement liées à l'eau. La gestion de l'eau sur ce territoire doit donc répondre à des enjeux socio-économiques et environnementaux, souvent concurrentiels, qui participent à son image de marque.

Dates à retenir

- 5 décembre 2011: arrêtés de délimitation du périmètre du SAGE et de composition de la CLE
- 8 décembre 2015 : arrêté d'approbation du SAGE
- 4 novembre 2024: dernier arrêté de modification de la composition de la CLE

Principaux enjeux identifiés

- Qualité des eaux,
- Eau et urbanisme,
- Milieux,
- Axe transversal (gouvernance et usages).

Constitution de la CLE (depuis le 01/04/2019)

48 membres, dont 27 dans le collège des collectivités locales, 13 dans le collège des usagers et 8 dans le collège de l'État.

Présidence : Marc BÉRARD

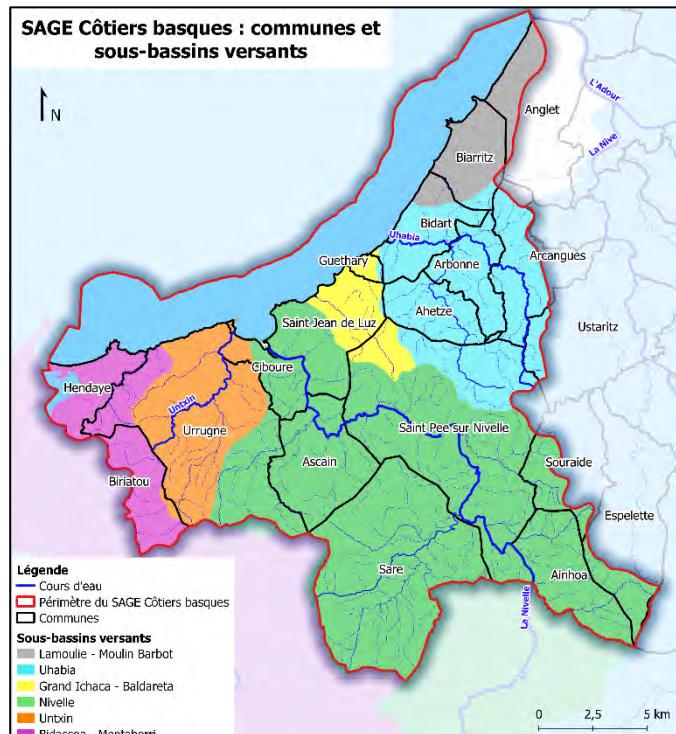


Figure 1 : Périmètre du SAGE CB.

Présentation de l'organisation

- Structure porteuse : Communauté d'Agglomération Pays Basque
- Equipe d'animation :

- Audrey LEFRANÇOIS, à 1/2 temps sur cette mission en 2024, en charge de la mise en œuvre du SAGE et du pilotage de l'étude d'actualisation de l'Etat des lieux du SAGE ;
- Margot LECHÈNE, à 1/2 temps sur cette mission en 2024, en charge de l'élaboration de l'étude d'actualisation de l'Etat des lieux du SAGE.

II. Animation

En tant que structure porteuse de la démarche, la Communauté d'Agglomération Pays Basque a dédié un poste permanent consacré à 50% à l'animation du SAGE. En complément à compter du 1^{er} février 2024, un poste en contrat de projet est dédié à 50% du temps à l'étude d'actualisation de l'Etat des lieux du SAGE.

Descriptif de l'animation pour l'année 2024 (1/2 ETP : animatrice sur 12 mois) :

- Secrétariat et animation de la CLE, du Bureau, du Comité technique et des Commissions thématiques du SAGE ;
- Suivi technique, administratif et financier de l'application des mesures du SAGE, notamment par l'élaboration du bilan annuel du SAGE ;

- Analyse des dossiers loi sur l'eau et des autres dossiers transmis par les organismes d'Etat et préparation des avis ;
- Secrétariat et préparation des réponses aux sollicitation du SAGE CB par les acteurs du territoire (élus, techniciens, associations, usagers) sur les différentes thématiques du SAGE ;
- Lancement et suivi de l'actualisation de l'Etat des lieux du SAGE CB ;
- Communication, sensibilisation et diffusion du SAGE,
- Veille sur les actualités de l'outil SAGE et participation au réseau des animateurs SAGE.

Descriptif de l'animation pour l'année 2024 (1/2 ETP : renfort technicienne SAGE sur 11 mois) :

- Actualisation de l'Etat des lieux du SAGE CB : collecte et analyse des données, rédaction de l'Etat initial (partie 1 de l'Etat des lieux) ;
- Mobilisation des instances du SAGE et des acteurs du territoire dans le cadre de cette étude ;
- Participation aux instances du SAGE (hors Etat des lieux).

L'animation 2024 s'est particulièrement attachée à :

- Lancer l'actualisation de l'Etat des lieux du SAGE CB et définition du cadre de travail (instances, outils, calendrier) ;
- Actualiser l'Etat initial (partie 1 de l'Etat des lieux) : récolte et analyse de données, échanges avec les partenaires du SAGE et rédaction du document ;
- Organiser et animer les bureau/COTECH mutualisés afin de valider les objectifs de l'étude et suivre son avancement ;
- Organiser et animer la Commission inter-outils créée spécifiquement dans le cadre du lancement de l'actualisation de l'Etat des lieux du SAGE ;
- Organiser et animer les réunions de la CLE et du bureau de la CLE ;
- Mettre en place et alimenter le Dossier numérique partagé dédié au SAGE CB ;
- Suivre les actions et projets menés à l'échelle du territoire vis-à-vis de la qualité de l'eau, des milieux naturels et de l'aménagement ;
- Diffuser l'inventaire des zones humides du territoire du SAGE CB ;
- Suivre l'étude d'inventaire des zones humides du Pays Basque ;
- Participer aux démarches inter-SAGE et associées (SAGE Adour aval, élaboration du SCoT Pays basque & Seignanx, Gest'eau, etc.).

En complément des échanges et réunions techniques moins formels, l'animatrice a organisé ou participé à de nombreuses réunions et rencontres dont le détail est précisé en annexe 1.

NB : Les principaux documents évoqués dans ce bilan ont été transmis à la CLE au cours de l'année et sont disponibles dans le dossier numérique partagé du SAGE CB (Cf. partie II.1.f). Des notes sont disposées dans le présent rapport afin de préciser le lieu d'archivage des différents documents dans l'outil Teams comme suit :



Equipe Teams : Canal « Général » / dossier 3_Rapports d'activités annuels pour le rapport annuel 2024.

1. Volet transversal

a) Composition de la CLE

La procédure officielle de renouvellement de la composition de la CLE, valable pour 6 ans, s'est achevée le 1^{er} avril 2019 avec la délivrance de l'arrêté correspondant. Toutefois, cet arrêté a fait l'objet de plusieurs modifications au regard de l'évolution des structures ou de leurs représentants en lien avec les élections successives.

Dans ce cadre, une procédure de modification a dû être engagée en 2024 en lien avec deux évènements distincts. Tout d'abord, les élections législatives organisées en juin/juillet suite à la dissolution de l'Assemblée nationale ont conduit à promouvoir le conseiller municipal de Ciboure représentant de la CLE au rang de député.

Celui-ci s'est alors désengager de ces attributions au sein du conseil municipal afin de se consacrer à ses nouvelles fonctions nationales. En août 2024, le conseil municipal de Ciboure a désigné un nouveau représentant pour siéger à la CLE du SAGE CB. L'animatrice a donc transmis ces éléments en août à l'Association des Maires de France du 64 et à la DDTM 64 dans la poursuite de cette démarche.

Dans l'intervalle, en septembre 2024, le représentant à la CLE de Saint-Pée-sur-Nivelle a démissionné de ses fonctions du conseil municipal. Un nouveau représentant a été désigné par le conseil municipal de Saint-Pée-sur-Nivelle début octobre 2024.

Au regard de la démarche déjà en cours pour Ciboure, il a été convenu avec l'AMF 64 et la DDTM 64 de pouvoir grouper ces deux changements dans la même procédure. Ainsi, un nouvel arrêté modificatif a été établi le 4 novembre 2024.

Par ailleurs, l'animatrice est restée en veille afin d'identifier les nouveaux référents suite au départ des interlocuteurs précédents (changement de poste, retraite, démission, décès) et de mettre à jour les contacts de manière générale.

Le Tableau 1 liste les changements majeurs constatés en 2024.

Structure	Collège	Ancien référent	Nouveau référent	Raison changement
Commune de Ciboure	1	Peio DUFAU	Antton BILLIOTTE	Changement de poste
Commune de Saint-Pée-sur-Nivelle	1	Jean-Philippe FRANCISCO	Michel FOULDRIN	Démission du conseil municipal
CCI de Bayonne	2	Philippe NEYS	Patrick ARTOLA	Décès
Chambre d'Agriculture	2	Coline GILLET	Lucie CERISERE	Changement de poste
Représentant Préfet coordonnateur de Bassin	3	Yoann FERREIRA	En attente de remplacement	Changement de poste

Tableau 1 : Modification de la CLE en 2024

L'animatrice a transmis des éléments de synthèse à ces arrivants et leur a proposé un temps d'échange spécifique s'ils le souhaitaient.

A noter également que l'association Anglet Vert Océan a renouvelé par mail le 26 novembre 2024 son souhait d'intégrer la CLE du SAGE CB comme en 2023. Cette candidature sera étudiée à partir de 2025 lorsque la CLE engagera la procédure obligatoire réglementaire de réinterroger sa composition.

NB : Le tableau récapitulatif de la composition de la CLE et de son bureau est disponible en annexe 2.

b) Instances décisionnaires du SAGE

Commission Locale de l'Eau

La CLE du SAGE CB s'est réunie une fois en 2024, le 4 avril au siège de la CLE à Urrugne. Après un rappel des caractéristiques du SAGE CB, l'animatrice a présenté le bilan d'activités de l'année 2023, qui a été validé à l'unanimité par la CLE. La feuille de route pour l'année 2024 a ensuite été dévoilée au regard des projets phares et des activités réalisées en continu dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE. La technicienne SAGE a exposé en particulier l'organisation et le calendrier prévisionnel de l'étude d'actualisation de l'Etat des lieux du SAGE, constituant la part la plus importante du plan de charge pour l'année 2024. La méthodologie de travail proposée pour la réalisation de cette étude a été validée à l'unanimité par la CLE. En complément, plusieurs informations ont été présentées concernant le suivi Ostreopsis, le suivi du Liga, le phénomène de mousses sur les plages, les retardateurs de flammes ainsi que certains projets du site Natura 2000 Mer & Littoral. Le compte-rendu de cette réunion a été transmis par mail aux membres de la CLE le 17 avril 2024.



Equipe Teams : Canal « Général » / dossier 5_CLE.

Bureau de CLE

Le bureau de la CLE du SAGE CB s'est réuni à une reprise en 2024, dans son fonctionnement classique. Ce bureau s'est tenu le 15 mars 2024 au siège de la CLE à Urrugne, en amont de la CLE du mois d'avril afin de préparer cette instance. En ce sens, l'animatrice a présenté en détail le bilan d'activités 2023 et la feuille de route 2024. Par ailleurs, le projet de relocalisation de la station d'épuration d'Archilua a été exposé au regard du dossier d'autorisation environnementale transmis par la CAPB aux services de la Police de l'eau et pour lequel un avis du SAGE CB était sollicité. Après échanges, le bureau a jugé le projet compatible avec le SAGE CB et a validé un avis favorable sous réserve du respect des dispositions prévues dans le dossier lors de la validation du projet définitif. Le compte-rendu de cette réunion a été transmis par mail aux membres de la CLE le 29 mars 2024.



Equipe Teams : Canal privé « 1_Bureau de la CLE » / dossier 1_CR_Bureau.

Par ailleurs, le bureau de la CLE du SAGE CB a été sollicité à deux autres reprises au cours de l'année, lors de réunions mutualisées bureau/comité technique dédiées au suivi de l'avancement de l'étude d'actualisation de l'Etat des lieux du SAGE CB. Le détail de ces réunions est présenté dans la partie suivante.

Bureau et comité technique mutualisés

Dans le cadre du pilotage de l'étude d'actualisation de l'Etat des lieux du SAGE CB, il a été proposé de mobiliser des réunions mutualisées du bureau et du comité technique (COTECH) du SAGE afin de suivre l'avancement de cette étude et de valider son contenu aux différentes phases du projet. Ainsi, le bureau/COTECH a été réuni à deux reprises en 2024.

La 1^{ère} réunion organisée le 15 mars 2024 au siège de la CLE à Urrugne constituait la réunion de lancement de l'étude d'actualisation de l'Etat des lieux du SAGE CB. En ce sens, le contexte et les objectifs de cette étude ont été rappelés avant de présenter l'organisation, la méthode de travail et le calendrier proposés. L'équipe animatrice a ensuite exposé les thématiques et sujets principaux qui seraient abordés dans cette étude ainsi que les structures ressources ciblées pour participer aux groupes de travail afin de valider les contenus techniques des documents. Le compte-rendu de cette réunion a été transmis par mail aux membres du bureau de la CLE et du comité technique le 29 mars 2024.

Le second bureau/COTECH s'est tenu le 16 octobre 2024 au siège de la CLE à Urrugne. Après un bref rappel de la démarche, l'équipe animatrice a présenté le plan du document constituant l'Etat initial (étape 1 de l'étude) et l'état d'avancement de sa rédaction. Un point d'étape a également été fait sur la récolte des données. Ensuite, l'organisation du 1^{er} comité de rédaction sur le volet « Usages collectifs de l'eau » a été exposée ainsi que les modalités de transmission et de relecture des documents de travail de l'Etat initial via le dossier numérique partagé dédié au SAGE CB. Le compte-rendu de cette réunion a été transmis par mail aux membres du bureau de la CLE et du comité technique le 23 octobre 2024.



Equipe Teams : Canal privé « 4_Actu EDL général ».

c) Sollicitation de la CLE par les organismes d'Etat

Suivi des projets soumis à déclaration ou autorisation au titre de la loi sur l'eau

Pour rappel, il a été convenu avec la DDTM 64 en 2022 que seuls les dossiers d'autorisation seraient transmis pour avis au SAGE CB ainsi que les décisions relatives aux dossiers de déclaration pour information. Afin d'assurer le suivi des dossiers sur le territoire des Côtiers basques, la DDTM 64 s'est engagée à transmettre au SAGE un bilan annuel des dossiers accordés au titre de la loi sur l'eau sur son périmètre. Le bilan 2024 incluant 22 dossiers est présenté en annexe 3.

En 2024, la CLE du SAGE CB a été consultée pour avis sur 2 projets relevant de l'autorisation Loi sur l'eau, dont les caractéristiques sont présentées dans le Tableau 2. Des avis favorables ont été rendus pour ces 2 projets.

Intitulé du projet	Maitre d'ouvrage	Commune concernée	Date avis SAGE CB	Conclusion avis SAGE CB
Demande d'autorisation de prélèvement d'eau pour l'irrigation agricole - campagne 2024	Groupement des Irrigants 64	Ainhoa	28/02/2024	Avis favorable
Dossier d'autorisation environnementale relatif à la relocalisation de la station d'épuration d'Archilua de Saint-Jean-de-Luz	CAPB	Saint-Jean-de-Luz	19/03/2024	Avis favorable

Tableau 2 : Avis rendus par le SAGE CB sur les dossiers Loi sur l'Eau reçus en 2024.

A noter qu'en raison du court délai de réponse (1 mois en général) et de la réception de certaines de ces demandes à des périodes peu propices à la sollicitation des membres de la CLE, ces avis ont été rendus par délégation soit par le bureau de la CLE, soit par le Président de la CLE, comme prévu au règlement de fonctionnement de la CLE. Le projet de relocalisation de la station d'épuration d'Archilua a notamment été présenté lors du bureau du 15 mars 2024.

De plus, 2 avis de décision du Préfet, relatifs à des projets liés à l'eau sur le territoire du SAGE, ont été transmis pour information par le service de Police de l'Eau de la DDTM 64 au cours de l'année 2024.

Tous ces dossiers ont été examinés par l'animatrice du SAGE afin de faciliter les échanges avec les acteurs concernés par ces projets et produire les propositions d'avis le cas échéant.



Equipe Teams : Canal privé « 1_Bureau de la CLE » / dossier 2_Avis de la CLE.

Plans et programmes en lien avec l'eau

La CLE a été sollicitée le 30 avril 2024 pour rendre un avis sur le projet de Schéma Régional des Carrières (SRC) de Nouvelle-Aquitaine. Le SRC est un document de planification instauré par la loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Renouvelé (ALUR) du 24 mars 2014, qui a vocation à remplacer les Schémas Départementaux des Carrières. Il définit les conditions générales d'implantation des carrières et les orientations relatives à la logistique nécessaire à la gestion durable des produits de carrières dans la région. Il prend en compte l'intérêt économique national et régional, les ressources, la protection des paysages, des sites et des milieux naturels sensibles, la préservation de la ressource en eau, la nécessité d'une gestion équilibrée et partagée de l'espace, l'existence de modes de transport écologiques, tout en favorisant les approvisionnements de proximité, une utilisation rationnelle et économie des ressources et le recyclage. Il fixe les objectifs à atteindre en matière de limitation et de suivi des impacts et les orientations de remise en état et de réaménagement des sites. Le SRC est élaboré et approuvé par le préfet de région, pour une durée de 12 ans. Des démarches d'actualisation et de révision sont possibles à partir de 6 ans de mise en œuvre. En termes de hiérarchie des normes, le SRC doit être compatible ou rendu compatible avec les SDAGE et les SAGE.

L'animatrice du SAGE a examiné le dossier et rédigé une note de synthèse intégrant une analyse de la comptabilité du projet avec le SAGE CB. Ces éléments ainsi qu'une proposition d'avis ont été transmis au bureau de la CLE le 21 juin 2024 par mail (au regard du délai contraint de réponse) afin de recueillir leurs avis et remarques sur ce dossier. Un avis favorable assorti de recommandations a été transmis à la DREAL Nouvelle-Aquitaine le 28 juin 2024.



Equipe Teams : Canal privé « 1_Bureau de la CLE » / dossier 2_Avis de la CLE.

d) Suivi de mise en œuvre du SAGE

Bilan d'avancement de mise en œuvre du SAGE CB 2015-2022

Pour rappel, un bilan à mi-parcours de l'état d'avancement des dispositions du SAGE CB a été réalisé entre 2021 et 2023 afin d'organiser au mieux la poursuite de la mise en œuvre et d'anticiper les améliorations et compléments à apporter dans le cadre d'une éventuelle révision du SAGE.

Le document définitif a été transmis aux membres de la CLE le 6 avril 2023. Une présentation de cette étude a eu lieu lors de la CLE du 22 mars 2023.



Equipe Teams : Canal « Général » / dossier 4_Etudes.

Elaboration du Tableau de bord

La création du tableau de bord a été initiée en 2021 en parallèle du bilan présenté ci-dessus afin de munir le SAGE CB, et sa CLE en particulier, d'un outil de suivi annuel de la mise en œuvre du SAGE sur lequel s'appuyer. Le travail et les échanges conduits en 2021 et 2022 avaient permis d'identifier les indicateurs à intégrer dans le tableau de bord du SAGE CB, soit :

- 29 indicateurs structurants (hors aspect financier) ;
- 6 indicateurs financiers structurants ;
- 6 indicateurs transposés en données d'entrée, jugés comme utiles mais dont la fréquence d'actualisation est faible.

Un travail conséquent restait à produire visant à consolider la faisabilité technique de mise en œuvre de ce tableau de bord, intégrant notamment les étapes suivantes :

- Constitution d'une base de données dédiée (débutée mais non terminée) ;
- Récolte de l'ensemble des données depuis le début de la mise en œuvre (2015-2024) (débutée mais non terminée) ;
- Test des différents types de rendus pour chaque indicateur et retenir le plus pertinent (non débuté) ;
- Rédaction du rapport constituant la version test du tableau de bord (non débuté).

Cependant, tout comme en 2023, ce travail n'a pas pu être mené en 2024 au regard du plan de charge de l'équipe animatrice du SAGE principalement dédié à l'actualisation de l'Etat des lieux du SAGE. Toutefois, il est précisé qu'une part importante des données récoltées dans le cadre de la rédaction de l'Etat initial du SAGE permettra d'alimenter la base de données dédiée au tableau de bord du SAGE. L'aboutissement de l'étude d'actualisation de l'Etat des lieux restant la priorité, la reprise du travail sur le tableau de bord n'est donc pas envisagée avant 2026.

Actualisation de l'état des lieux

Pour rappel, la proposition d'actualisation d'une partie de l'Etat des lieux du SAGE CB a été validée par la CLE à l'unanimité le 23 mars 2022 dans le cadre du processus de révision. L'objectif étant d'appréhender l'évolution des enjeux du territoire afin de pouvoir se positionner sur une éventuelle révision du SAGE.

En ce sens, un travail conséquent avait été réalisé en 2022 afin d'évaluer les besoins nécessaires pour mener à bien ce projet et s'était poursuivi en 2023 afin de définir l'organisation et le contenu de cette étude. Le lancement de l'étude avait été reporté en 2024 dans l'attente du renforcement de l'équipe animatrice du SAGE CB, qui s'est concrétisé le 1^{er} février 2024.

Dans l'intervalle, il avait été convenu en 2023 de mobiliser une commission « inter-outils » à la place des commissions thématiques ou géographiques habituelles comme support au lancement de l'étude d'actualisation de l'Etat des lieux du SAGE CB. Celle-ci s'est tenue le 16 février 2024 à Bidart afin de replacer le contexte du SAGE et les liens existants avec les autres outils du territoire en matière de gestion de l'eau, d'aménagements et de milieux aquatiques ainsi que les territoires voisins. Après un rappel du rôle d'un SAGE, l'animatrice a présenté l'articulation des autres outils stratégiques avec le SAGE Côtiers basques puis la déclinaison des axes stratégiques du SAGE CB par les outils opérationnels existants sur le territoire. Dans une logique de bassin versant et de partage des enjeux, les interactions avec les territoires voisins ont été abordées. Trois intervenants ont complété l'exposé par la présentation d'exemples concrets d'actions ou d'étude portées à l'échelle d'outils différents (schémas directeurs de gestion des eaux, Natura 2000 Mer & Littoral et SAGE Adour aval). Le compte-rendu de cette réunion a été transmis par mail le 27 février 2024.



Equipe Teams : Canal « Général » / dossier 6_Commissions thématiques – géographiques.

Comme évoqué précédemment, cette étude a été officiellement lancée lors du bureau/COTECH mutualisé (instances fléchées pour le suivi de l'étude) du 15 mars 2024 durant lequel l'objectif et les modalités de l'étude ont été présentés. Ces principes ont également été exposés et validés à l'unanimité lors de la CLE du 4 avril. Une note de synthèse présentant ces principes est disponible en annexe 4 et sur le dossier numérique partagé.



Equipe Teams : Canal privé « 4_Actu EDL général ».

Cette étude prévoit une mise à jour de :

- L'**Etat initial** (étape 1), qui est un recueil structuré de données et de connaissances existantes sur le territoire. Il est complété par un atlas cartographique et constitue une photographie du territoire à l'instant T.
- Du **diagnostic** (étape 2), qui vise à analyser objectivement et de manière croisée les caractéristiques du territoire et les besoins des usages afin de dégager les enjeux.

Il est précisé que l'Etat des lieux d'un SAGE intègre également une 3^{ème} étape « Tendances et scénarios » plus prospective mais qui ne sera pas réalisée dans le cadre de cette étude. En effet, ce travail se poursuivra dans le cas où une révision du SAGE serait actée par la CLE à l'issue de l'étude en cours.

Le déroulé de cette étude prévoit 3 phases principales après la phase préparatoire et de lancement de l'étude (en gris) (Figure 2) :

- Phase 1 : recueil et analyse des données (en jaune) ;
- Phase 2 : rédaction de l'Etat initial (en bleu clair) ;
- Phase 3 : rédaction du diagnostic (en bleu foncé).

Le calendrier envisagé au démarrage de l'étude (Figure 2) a été modifié au cours de l'année 2024 car les phases 1 et 2 nécessitent plus de temps que prévu au regard de la quantité de thématiques à traiter. En ce sens et afin de maintenir les ambitions de qualité sur ces documents, l'équipe animatrice en accord avec le Président de la CLE a préféré décaler le calendrier proposé, induisant un allongement estimé de 6 mois de l'étude. Une nouvelle version du calendrier prévisionnel sera produite en 2025. L'objectif étant de valider l'Etat initial d'ici la fin d'année 2025 et d'initier la phase de diagnostic en fin d'année 2025 ou début d'année 2026.

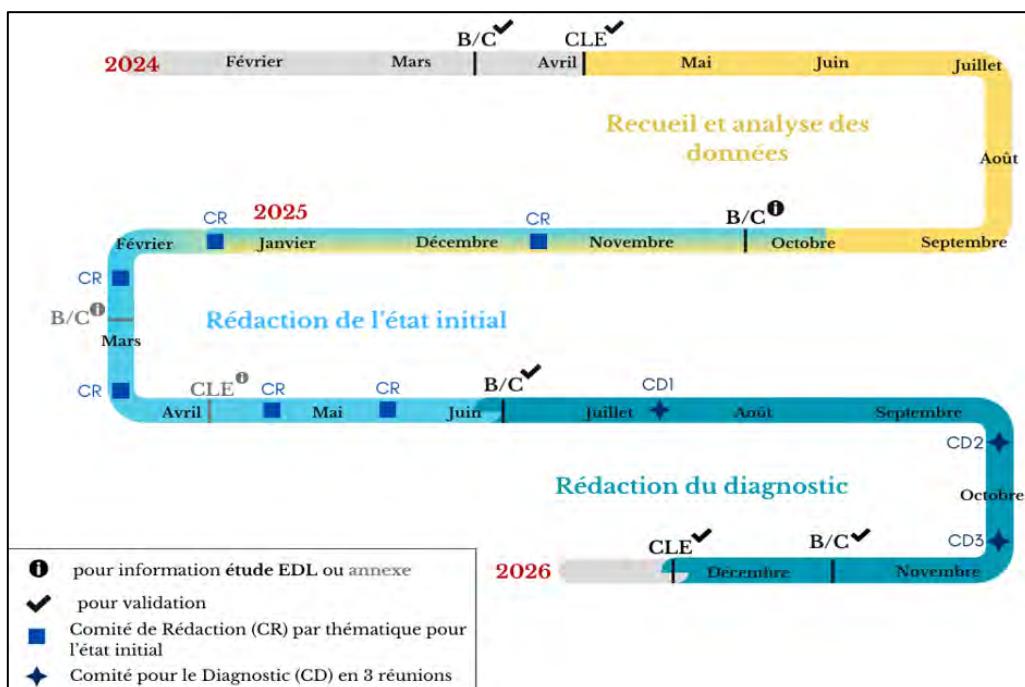


Figure 2 : Calendrier prévisionnel au lancement de l'étude d'actualisation de l'Etat des lieux.

En termes de contenu, l'Etat initial comprend des parties dites générales et des parties plus spécifiques dédiées aux 5 thématiques principales du SAGE. Compte-tenu de la densité des sujets à traiter, l'équipe animatrice a choisi de procéder par étape en engageant les demandes de données, thématique après thématique, permettant d'avancer sur leur analyse et la rédaction des contenus au fur et à mesure. L'état d'avancement du recueil des données et de la rédaction de ces parties (au 31 décembre 2024) sont précisés dans le Tableau 3.

Titre de la partie	Type de partie	Etat d'avancement recueil de données	Etat d'avancement rédaction
Préambule	Général	Terminé	Version 1 rédigée en totalité, en attente des retours des partenaires
I. Contexte réglementaire et institutionnel	Général	Terminé	Version 1 rédigée en totalité, en attente des retours des partenaires
II. Présentation générale du territoire	Général	Terminé	Version 1 rédigée en totalité, en attente des retours des partenaires
III. Qualité de l'eau	Spécifique	Non réalisé	Non rédigé
IV. Etat quantitatif de l'eau	Spécifique	En cours	Non rédigé
V. Milieux	Spécifique	En cours	Rédigé partiellement
VI. Usages collectifs de l'eau	Spécifique	Quasiment terminé	Rédaction version 1 en cours de finalisation
VII. Usages particuliers de l'eau	Spécifique	En cours	Rédigé partiellement
VIII. Effets du changement climatique	Général	Terminé	Version 1 rédigée en totalité, en attente des retours des partenaires

Tableau 3 : Etat d'avancement de l'actualisation de l'Etat initial du SAGE CB au 31/12/2024.

Pour chacune des thématiques du SAGE, il est prévu de constituer des Comités de rédaction intégrant les experts des domaines concernés afin d'échanger et de valider le contenu et la rédaction des parties dédiées. A noter qu'en plus de l'équipe animatrice et du Président de la CLE, certains partenaires (Agence de l'Eau, DDTM 64, animateur SAGE Adour aval) sont conviés à participer à l'ensemble de ces comités afin d'avoir une vision transversale sur les thématiques traitées et de garder une cohérence du document dans son ensemble. Au total, environ 80 personnes sont fléchées pour participer aux Comités de rédaction au vu de la variété des sujets abordés.

Les parties présentant le contexte et les caractéristiques générales du territoire (préambule, parties I, II, et VIII) ont été transmises à tous les participants des Comités de rédaction afin d'avoir le même niveau de connaissance générale pour échanger ensuite sur les thématiques spécifiques. Il s'agit également pour l'équipe animatrice du SAGE d'une opportunité de collecte de corrections sur ces parties qui ne seront ni présentées ni discutées en comités. Ces éléments ainsi que le tableau dédié à la transmission des corrections/remarques ont été mis à disposition dans le canal « Comité de rédaction EDL » du document numérique partagé le 13 décembre 2024. Au vu de la quantité de relecture associée, les partenaires peuvent transmettre leurs remarques sur les parties générales du document sur un délai long, jusqu'au dernier comité de rédaction prévu (automne a priori). L'équipe animatrice traitera les remarques formulées de manière globale après réception de l'ensemble des retours.

Les parties spécifiques aux différentes thématiques de l'Etat initial seront transmises aux participants des comités dédiés au fur et à mesure au cours de l'année 2025. Par exemple, la partie sur les « Usages collectifs de l'eau » a été envoyée le 20 janvier 2025 en amont du 1^{er} comité de rédaction consacré à cette thématique, qui s'est réuni le 4 février 2025. Une 2^{ème} phase d'échanges peut être engagée à l'issue des comités de rédaction afin de finaliser la rédaction des parties concernées.



Equipe Teams : Canal privé « 5_Comité de rédaction EDL ».

Après la réalisation de l'ensemble des comités de rédaction, le document finalisé sera présenté au bureau/COTECH mutualisé pour validation. Une fois validé, l'Etat initial complet sera transmis à tous les participants de l'étude avant l'engagement de l'élaboration du diagnostic.

e) Commission géographique

Afin de répondre à la particularité du territoire des Côtiers basques, intégrant 9 bassins versants distincts, la CLE a validé à l'unanimité le 16 juin 2021, la création de commissions par bassin versant ou commissions géographiques sur le territoire du SAGE Côtiers basques, en complément des commissions thématiques existantes. Ces commissions, centrées sur un ou plusieurs cours d'eau, permettent ainsi d'aborder les différents enjeux du SAGE en transversalité (qualité de l'eau, aménagements, milieux, usages) à une échelle réduite mais cohérente, celle du bassin versant.

Aucune commission géographique n'a été organisée en 2024 en raison de la mobilisation d'autres instances nécessaires à l'étude d'actualisation de l'Etat des lieux du SAGE CB, comme la commission « inter-outils » évoquée précédemment.

 *Equipe Teams : Canal « Général » / dossier 6_Commissions thématiques – géographiques (pour les années précédentes).*

f) Communication

En continuité du travail mené sur le volet communication depuis 2021, plusieurs projets ou actions ponctuels ont été réalisés en 2024 en collaboration avec le service communication de la CAPB, afin de faire connaître le SAGE CB et ses actualités.

Projet vidéo

Pour rappel, le travail réalisé avec le prestataire Comédia production a conduit à l'élaboration de 4 vidéos d'1 à 2 minutes, en lien avec les 4 axes développés dans les documents du SAGE CB : qualité de l'eau, milieux naturels, aménagement et concertation. Un programme de diffusion des vidéos à large échelle avait alors été déployé via différents canaux en 2022, complété par des campagnes de sponsoring via Facebook en 2023.

Après 2 années de diffusion active, l'animatrice est restée en veille en 2024 sur les opportunités de diffusion des vidéos du SAGE. Celles-ci ont notamment été transmises à la Direction Tourisme de la CAPB.

NB : Lien pour visionner les 4 vidéos en version française et basque : <https://vu.fr/pntx>

Site internet

Depuis 2021, les contenus sur le SAGE s'organisaient en 2 pages internet principales sur le site de la CAPB. Toutefois, la mise en ligne du nouveau site internet de la CAPB en novembre 2024 a nécessité une modification des contenus existants pour le SAGE CB, qui s'articule à présent comme suit :

- Une page dédiée au SAGE CB intégrant les informations générales et les principaux documents téléchargeables : <https://www.communauté-paysbasque.fr/l'institution/nos-missions-et-notre-fonctionnement/le-sage-cotiers-basques>
- Une page dédiée à la préservation des zones humides à l'échelle de la CAPB, intégrant une partie sur l'inventaire des zones humides du SAGE CB (informations générales et documents de l'étude téléchargeables) : <https://www.communauté-paysbasque.fr/eau-environnement-énergies/la-preservation-des-zones-humides>

En complément de ces pages structurantes, des actualités ont ponctuellement été publiées via le site de la CAPB et ses réseaux sociaux. Elles sont mobilisées pour faire vivre le SAGE CB et rendre compte du travail effectué. En 2024, 2 actualités sont parues en lien avec les principales instances :

Actualité	Date de parution	Lien
Commission inter-outils – 16/02/2024	16/02/2024	https://www.communauté-paysbasque.fr/a-la-une-2/actualités/actualité/sage-cotiers-basques-la-1ère-commission-inter-outils-inaugurée-ce-16-fevrier
CLE - 04/04/24	05/04/2024	https://www.communauté-paysbasque.fr/a-la-une-2/actualités/actualité/reunion-de-la-commission-locale-de-l'eau-cle-du-sage-cotiers-basques-du-4-avril-2024

Tableau 4 : Actualités du SAGE CB publiées sur le site de la CAPB en 2024.

Dossier numérique partagé

La mise en place du dossier numérique partagé dédié au SAGE CB a constitué un des projets phares de 2024. Cet outil, développé sous la forme d'une équipe dans l'application Teams de la suite Office Microsoft, permet :

- La centralisation de l'ensemble des documents liés au SAGE CB au même endroit ;
- L'accès et le téléchargement de ces documents sans limite de temps ;
- La mobilisation d'espaces d'échanges à différentes échelles de projets.

L'équipe « SAGE Côtiers basques » se compose de plusieurs canaux comme suit (Figure 3) :

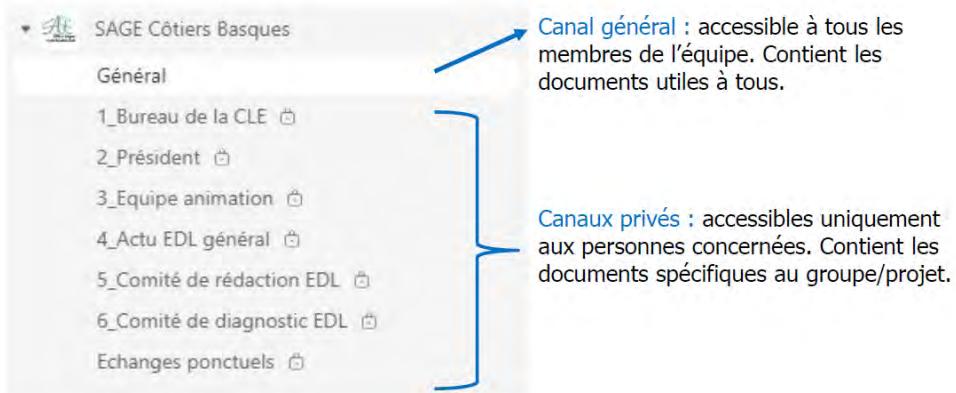


Figure 3 : Canaux existants dans le dossier numérique partagé du SAGE CB (Equipe Teams).

Chaque canal, s'organise de manière identique, avec en haut de la page :

- Un onglet « Publications » permettant de déposer des messages en mode conversation. Ces messages sont visibles par tous dans le canal « Général », et uniquement par les membres concernés dans les canaux privés.
- Un onglet « Fichiers » permettant le partage de tout type de document. Les documents utiles à tous sont déposés dans le canal « Général », et les documents plus spécifiques sont répartis dans les canaux privés en fonction des besoins.

Les documents mis à disposition dans le canal « Général » sont organisés de la manière suivante (Figure 4) :



Figure 4 : Organisation du canal « Général » du dossier numérique partagé.

Ces dossiers contiennent notamment les arrêtés liés au SAGE, ses documents fondateurs (PAGD, règlement, etc.), les bilans annuels, les comptes-rendus des CLE et des commissions thématiques/géographiques, les principales études et des informations générales.

En complément, d'autres documents sont mis à disposition pour les membres du bureau, dans le canal privé « Bureau de la CLE » : les comptes-rendus du bureau et du comité technique ainsi que les avis rendus par la CLE depuis 2021.

Par ailleurs, 3 canaux ont été créés spécifiquement dans le cadre de l'étude d'actualisation de l'Etat des lieux du SAGE pour suivre l'avancement de l'étude et partager les documents de travail aux partenaires associés (Figure 5) :

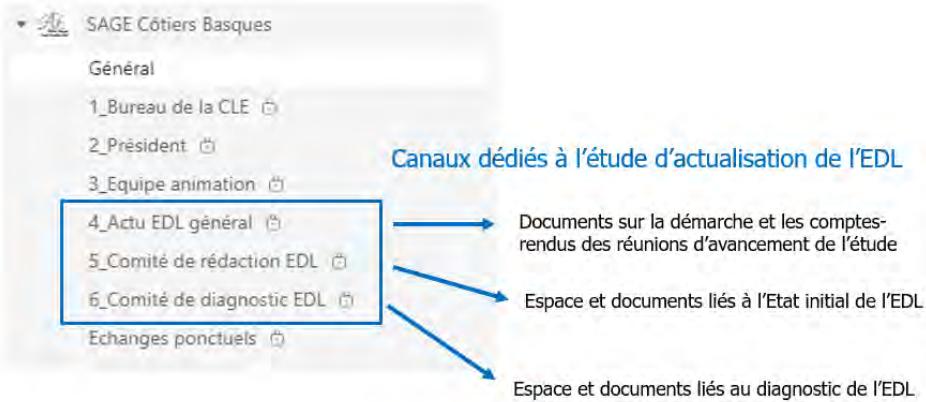


Figure 5 : Canaux dédiés à l'actualisation de l'Etat des lieux.

Les documents principaux constituant le socle de base ont été déposés dans les différents canaux par l'animatrice au moment de l'ouverture de cet espace. Des ajouts seront effectués au cours du temps en fonction des besoins.

Les informations relatives à l'organisation de cet outil ont été transmises par mail le 29 novembre 2024 aux membres de la CLE et le 11 décembre 2024 aux partenaires associés à l'étude d'actualisation de l'Etat des lieux du SAGE CB. En parallèle, l'animatrice a procédé à l'ouverture des accès pour l'ensemble des personnes concernées, à minima au canal « Général », et aux autres canaux privés selon les besoins. La première connexion à l'outil s'opère via un lien transmis par mail de Teams. Certains paramétrages peuvent être nécessaires selon les structures ; ils sont expliqués dans un tutoriel disponible en annexe 5. L'animatrice du SAGE reste à votre écoute pour toute question ou problème en lien avec l'utilisation de ce dispositif.

Autres actions de communication

Au cours de l'année 2024, 3 autres actions de communication ont été réalisées :

- Mise en œuvre de la collaboration de communication avec le site Natura 2000 Mer & Littoral initiée en 2022, au travers la diffusion des invitations aux Rendez-vous scientifiques de Natura 2000 et de leur lettre d'informations aux membres de la CLE.
- Présentation du SAGE Côtiers basques lors du Rendez-vous scientifiques du 5 février 2024.
- Transmission d'informations à la CLE sur les évènements organisés sur le territoire ainsi que de livrables en lien avec l'outil SAGE et les thématiques du SAGE CB (journée de l'O !, Stop aux idées reçues, lettres Gest'eau, etc.).



Equipe Teams : Canal « Général » / dossier 8_Infos – actualités générales.

2. Volet Qualité de l'eau

a) Suivi des actions et projets menés à l'échelle du territoire vis-à-vis de la qualité de l'eau

Afin de garantir une bonne qualité des eaux de baignade par rapport aux normes en vigueur et ainsi limiter la fermeture des plages, les collectivités travaillent et investissent depuis de nombreuses années à l'amélioration des installations et des réseaux d'assainissement à l'échelle des bassins versants en réponse aux objectifs et enjeux du SAGE CB. En lien avec les services opérationnels de la CAPB et en particulier le service Qualité de l'Eau et Gestion des Milieux Aquatiques de la Direction Littoral et Milieux Naturels, l'animatrice s'est attachée à suivre les actions menées en 2024 sur le territoire du SAGE CB :

- Échanges avec les services en charge de l'assainissement (CAPB) ;
- Suivi des études ou investigations spécifiques, sur des secteurs ciblés.

A noter en particulier la participation à un atelier-formation de la CAPB le 25 juin 2025 sur l'impact de l'assainissement collectif sur les milieux.

Bien que majoritaire, l'assainissement domestique n'est pas la seule source de dégradation de la qualité des eaux de baignade. Ainsi, l'animatrice reste en veille auprès des services dédiés à la gestion des rivières (Direction Cours d'eau Bassins versants) et au suivi de la qualité des cours d'eau (Service Qualité de l'Eau et Gestion des Milieux Aquatiques).

Par ailleurs, un suivi des projets et actions associés à l'algue Ostreopsis a été mené par l'animatrice en 2024 vis-à-vis de l'enjeu de cette problématique sur notre territoire. De plus, l'animatrice reste en veille sur les projets de recherche en cours sur les Côtiers basques, notamment ceux portant sur la qualité des eaux littorales (réseau de suivis, projet Micropolit, travaux du GIS Littoral basque, etc.) et des cours d'eau (dispositif ERREKAGRI, suivi des retardateurs de flamme, etc.), ainsi que sur l'évolution de la Directive européenne Eaux de baignade.

De plus, l'animatrice a participé à une réunion avec la Direction Agriculture de la CAPB le 13 mars 2024 afin d'échanger sur les pratiques agricoles et les projets développés visant une prise en compte les thématiques de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Ce travail de fond permet de connaître l'état d'avancement des actions conjointes menées en faveur de l'amélioration de la qualité de l'eau et de les retranscrire auprès de la CLE, au travers notamment de la Commission Qualité de l'Eau.

b) Commission thématique Qualité de l'eau

Aucune commission qualité de l'eau n'a été organisée en 2024 en raison de la mobilisation d'autres instances nécessaires à l'étude d'actualisation de l'Etat des lieux du SAGE CB, comme la commission « inter-outils » évoquée précédemment.

 *Equipe Teams : Canal « Général » / dossier 6_Commissions thématiques – géographiques (pour les années précédentes).*

c) Autres démarches en lien avec la thématique de l'eau

Le Président de la CLE et l'animatrice du SAGE ont été sollicités afin de partager leurs retours d'expériences et les projets menés sur le territoire sur les thématiques de l'eau au sens large :

- Janvier 2024 : transmission d'informations à la SEPANSO sur le suivi prévu sur les retardateurs de flamme et les actions engagées concernant les billes de plastique retrouvées sur le littoral basque.
- Mars 2024 : échanges avec une doctorante de l'UPPA dans le cadre de sa thèse sur le programme de recherche Micropolit.
- Mars 2024 : entretien avec un post-doctorante de l'Université de Rennes dans le cadre du projet PAGAIE Eau & Territoires (cf. partie II.5.e)
- Juillet 2024 : transmission de données à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne en lien avec l'enjeu de sobriété sur les prélèvements en eau dans le cadre de la Commission Territoriale Littoral du Comité de bassin.
- Novembre 2024 : entretien avec une doctorante de la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de sa thèse CIFRE sur la gestion des étiages face au changement climatique en Nouvelle-Aquitaine.
- Décembre 2024 : entretien avec une analyste du projet Aquagir dans le cadre du développement d'un outil sur le coût et le financement de l'eau.

De plus, l'équipe animatrice a échangé avec le GIS Littoral basque le 22 juillet 2024 afin de présenter les conclusions d'une étude portant sur la clarification de l'organisation des compétences liées à l'eau en Espagne.

Enfin, l'animatrice a participé à un Webinaire le 2 juillet 2024 concernant les méthodes de surveillance des cyanobactéries.

3. Volet Milieux naturels

a) Diffusion et valorisation de l'inventaire des zones humides du SAGE Côtiers basques

Dans la continuité de la diffusion engagée en 2019, les documents relatifs à l'étude d'inventaire des zones humides du territoire du SAGE CB sont disponibles en libre accès sur le site internet de la CAPB (<https://www.communaute-paysbasque.fr/eau-environnement-energies/la-preservation-des-zones-humides>).



Equipe Teams : Canal « Général » / dossier 4_Etudes.

En revanche, les données SIG ayant permis de constituer l'atlas sont disponibles uniquement sur demande auprès de l'animatrice. Ceci permet d'évaluer le cadre dans lequel ces demandes sont formulées, ainsi que la nature des demandeurs. En complément des sollicitations exprimées précédemment, 3 demandes supplémentaires ont été formulées en 2024 pour alimenter des diagnostics écologiques et une étude sur l'aménagement du territoire face aux risques naturels (Tableau 5) :

Date transmission	Demandeur (MO)	Projets ciblés
19/03/2024	MIFENEC	Diagnostic écologique dans le cadre de travaux de l'Autoroute A63 sur la commune de Guéthary
28/05/2024	ECOGIS	Actualisation de la cartographie des habitats naturels du site Natura 2000 Massif de Larrun-Xoldokogaina
26/11/2024	Léa Mamy - Etudiante en Architecture, spécialisation en projet urbain (DSA)	Mémoire de Diplôme portant sur la solidarité entre le littoral et le rétro-littoral sur la gestion des risques liés aux inondations et à l'érosion dans le but à terme de développer une stratégie territoriale autour de ce sujet

Tableau 5 : Sollicitations de transmission des données SIG de l'inventaire des zones humides du SAGE CB.

En complément, l'animatrice a été sollicitée ponctuellement dans le cadre de projets d'aménagement afin de vérifier si la zone en projet était identifiée comme une zone humide au titre du SAGE, et préciser les dispositions du SAGE à ce sujet.

Par ailleurs, l'équipe animatrice du SAGE CB suit l'avancement de l'étude d'inventaire des zones humides à l'échelle du Pays basque, portée par la CAPB en partenariat avec l'Institution Adour, afin d'acquérir ou d'actualiser la connaissance sur ce territoire.

Enfin, l'équipe animatrice a participé à une rencontre avec les animateurs Natura 2000 (Nivelle, Rhune), la Cellule d'Assistance Technique sur les zones humides (CATZH) du 64 et les services techniques d'Urrugne afin d'échanger sur le suivi et la gestion des zones humides.

b) Etude de l'impact de l'assainissement non collectif sur les milieux naturels

Depuis 2022, la DGA Eau, Littoral et Milieux naturels de la CAPB envisage de porter une étude visant à mieux appréhender l'impact de l'assainissement non collectif (ANC) sur les milieux naturels et de proposer un site pilote sur le territoire du SAGE CB aux regard des enjeux de qualité de l'eau associés. Dans ce cadre, la CAPB a répondu, en fin d'année 2023, à l'appel à projets ACTE (Accompagnement au Changement en faveur des Transitions Environnementales) porté par la Région Nouvelle-Aquitaine. Le projet « Partager une vision objective du rôle de l'ANC dans l'accélération de la transition écologique sur un bassin versant pilote du SAGE Côtiers basques » a été retenu en mars 2024. En ce sens, l'animatrice du SAGE a participé à la réunion de lancement de ce projet le 18 juin 2024 et a suivi son avancement au cours de l'année 2024.

c) Autres démarches en lien avec les milieux naturels

L'animatrice assure une veille vis-à-vis des actions et projets menés sur le territoire vis-à-vis des milieux naturels, notamment au travers d'échanges techniques avec les animateurs des sites Natura 2000 Nivelle et Mer & Littoral, et en participant aux réunions de COPIL dédiés.

Par ailleurs, l'animatrice du SAGE a participé à plusieurs groupes de travail organisés en 2024 dans le cadre de l'élaboration du Document d'Objectifs (DOCOB) des sites Natura 2000 « Baie de Chingoudy » et « Estuaire de la Bidassoa et Baie de Fontarabie », plus communément appelés « Txingudi/Bidassoa ». En complément, l'animatrice a transmis des corrections et remarques sur les documents relatifs aux diagnostics écologique et socio-économique, ainsi que sur les mesures proposées dans le cadre du DOCOB en lien avec les thématiques du SAGE CB. Ces documents devraient être validés au cours de l'année 2025.

L'animatrice est également restée en veille concernant les études en cours :

- le diagnostic de la Trame Verte et Bleue du Pays Basque mené par la CAPB avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine ;
- l'amélioration des connaissances du phénomène du liga sur la côte basque menée par la CAPB et le GIS Littoral basque ;
- l'amélioration des connaissances sur le développement des algues vertes menée par la CAPB et le GIS Littoral basque.

4. Volet Eau & Aménagement

a) SCoT Pays Basque & Seignanx

Le SCoT Pays Basque & Seignanx sollicite régulièrement l'animation du SAGE CB dans le cadre de son élaboration depuis 2019, afin de s'assurer de la cohérence de son contenu avec le SAGE CB. Des échanges ont été menés à plusieurs reprises et à plus large échelle entre le SCoT et la DGA Eau, Littoral et Milieux naturels de la CAPB, intégrant donc les enjeux du SAGE CB. L'animatrice s'est tenue informée de ces échanges.

b) Autres démarches en lien avec l'aménagement

L'animatrice a été sollicitée par plusieurs interlocuteurs dans le cadre de projets d'aménagements afin de préciser certains éléments ou vérifier la compatibilité de ces projets avec le SAGE Côtiers basques.

Par ailleurs, l'animatrice a participé à une réunion avec l'équipe CAPB de l'aménagement le 26 janvier 2024 afin d'échanger sur l'élaboration des deux PLUi Labourdins superposés au périmètre du SAGE CB. En retour, un référent de ces PLUi a participé à plusieurs instances du SAGE en 2024 pour suivre l'avancement des projets et notamment l'actualisation de l'Etat des lieux du SAGE CB.

L'animatrice est également restée en veille concernant les études et réflexions en cours sur :

- La suite donnée à l'étude sur la ressource en eau à l'échelle du Pays Basque finalisée en 2021(CAPB) ;
- Le projet d'élaboration d'un PAPI sur le territoire des Côtiers basques.

5. Volet Inter-SAGE & démarches partenariales

a) SAGE Adour aval

L'animatrice du SAGE CB a été mobilisée au cours de toute la phase d'élaboration entre 2015 et 2022 afin de s'assurer de la cohérence de son contenu avec le SAGE CB voisin. Le SAGE Adour aval a ensuite été officiellement approuvé par arrêté inter-préfectoral le 8 mars 2022, engageant sa phase de mise en œuvre. Dans ce cadre, les animateurs ont échangé au cours de l'année en lien avec les sujets relatifs aux deux SAGE et en particulier concernant :

- Les projets phares de 2024 intéressant les 2 SAGE, dont l'étude de détermination des fossés et cours d'eau et les études d'inventaires zones humides (Pays Basque et Adour) ;
- Les opportunités de collaboration inter-SAGE : participation à l'actualisation de l'Etat des lieux du SAGE CB et aux commissions thématiques, études communes, etc.

Par ailleurs, l'animatrice a assisté aux CLE du SAGE Adour aval du 2 juillet et du 11 décembre 2024.

Sur le plan administratif, l'animatrice a également engagé les démarches nécessaires à la validation de l'avenant financier couvrant la période 2024-2025 vis-à-vis de la convention de partenariat validée le 26 juillet 2023 26/07/23 pour la mise en œuvre du SAGE Adour aval, intégrant la CAPB.

b) Evolution de l'outil SAGE

L'animatrice assure un suivi de l'évolution de l'outil SAGE, dans la continuité de l'étude nationale d'évaluation de la politique des SAGE réalisée entre 2020 et 2022 à la demande du Ministère de la transition écologique - Direction de l'eau et de la biodiversité. Dans le cadre de cette veille, l'animatrice a notamment participé à la commission des Présidents de CLE organisée le 1^{er} juillet 2024 par l'Association Nationale des Elus des Bassins (ANE).

Au cours de l'année 2024, les services du Ministère ont travaillé à l'élaboration d'un projet de Décret SAGE sur la base des recommandations formulées en conclusion de l'étude de 2020-2022. Ce travail a abouti à la publication du nouveau décret SAGE le 2 décembre 2024, impliquant des modifications dans le code de l'environnement et dans le code de l'urbanisme. Une plaquette synthétisant tous les changements apportés par ce décret a été réalisée par le Ministère en début d'année 2025. Ce document est disponible en annexe 6 et sur le dossier numérique partagé.



Equipe Teams : Canal « Général » / dossier 8_Infos – actualités générales.

c) Comité de Bassin Adour-Garonne et réseaux des SAGE

L'animatrice assiste habituellement à la Commission Territorial Littoral organisée par le Comité de bassin Adour-Garonne mais elle n'a pas pu participer à celle du 14 novembre 2024 sur plusieurs sites du bassin d'Arcachon (33), sans possibilité de visioconférence.

Par ailleurs, dans le cadre de la coopération inter-SAGE, l'animatrice a participé à :

- La Webconférence organisée par Gest'eau le 20 juin afin de présenter la mise à jour du Forum sur le site de Gest'eau ainsi que l'outil EnvErgo ;
- Deux webinaires organisés par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et le bureau d'études ANTEA les 10 et 11 octobre afin de sensibiliser aux enjeux et au fonctionnement des eaux souterraines ;
- La Webconférence organisée par la DDTM 64 le 19 novembre sur les fondamentaux de la planification dans le domaine de l'eau ;
- La demi-journée de formation des MISEN (Mission Inter-Service de l'Eau et de la Nature) et partenaires locaux du bassin Adour-Garonne organisée par la DDTM 64 le 21 novembre dans le cadre de la consultation sur l'actualisation de l'Etat des lieux 2025 du SDAGE Adour-Garonne lancée en fin d'année 2024.

d) Gouvernance locale fonds européens FEAMPA

La CLE du SAGE CB a été sollicitée par courrier le 8 août 2023 afin de siéger au sein de la gouvernance locale chargée de l'attribution des crédits des Fonds Européens pour les Affaires Maritimes la Pêche et l'Aquaculture (FEAMPA) à l'échelle du littoral Pays Basque et Sud-Landes. L'animation de cette gouvernance nommée Groupe d'Action Locale Pêche et Aquaculture (GALPA) du territoire Sud Landes Pays Basque est assurée par la CAPB par délégation de la Région Nouvelle-Aquitaine. La stratégie de mobilisation des fonds obtenus pour ce territoire s'articule autour de deux objectifs :

- Accompagner les adaptations de l'économie bleue face au changement climatique ;
- Valoriser et transmettre la culture marine du sud-ouest aquitain.

Le président de la CLE avait répondu favorablement à cette sollicitation en 2023. L'animatrice n'a pas pu se rendre disponible pour la réunion de lancement de cette démarche le 14 juin 2024 mais s'est tenu informée des échanges. Une veille a également été faite en lien vers les groupes de travail organisés en septembre 2024 afin de travailler sur les outils d'arbitrage des projets associés à cette démarche.

e) Démarche Eau & territoire - Projet PAGAIE

En 2022, l'animatrice du SAGE avait assisté à une réunion de présentation de l'outil Fresque utilisé dans la démarche Eau & territoire. Il s'agit d'un projet de recherche développant une méthodologie participative et anticipatrice pour une prise en compte locale des enjeux de l'eau sur un territoire en croisant des approches environnementales et socio-économiques. Cette démarche permet ensuite de définir des scénarios prospectifs

et de construire des modélisations de futurs possibles sur l'eau en intégrant les effets du changement climatique. Cette démarche ayant rencontré un certain succès sur le territoire pilote en Bretagne, l'équipe de recherche du CNRS et de l'Université de Rennes cherchait à poursuivre ce travail sur d'autres territoires. Etant associée à ce projet notamment pour le développement d'outils pédagogiques dans le cadre de cette démarche participative, la Water Family a proposé les bassins versants des Côtiers basques et de la Nive comme potentiels sites pilotes au regard des enjeux existants sur l'eau et des outils mis en œuvre sur ces sites.

L'équipe animatrice du SAGE a bien évidemment montré son intérêt pour cette démarche en vue de l'étude d'actualisation de l'Etat des lieux du SAGE CB prévue en 2024, devant intégrer les effets du changement climatique afin de ré-évaluer les enjeux de territoire. Au regard des motivations partagées et de la compatibilité des calendriers de nos projets respectifs, le territoire des Côtiers basques a été retenu dans le cadre du projet PAGAIE (des Paysages scénArisés pour une Gestion participAtive de l'Eau) 2023 – 2025, s'insérant dans la démarche globale Eau & territoire.

Lien site internet projet PAGAIE : <https://eau-et-territoire.org/le-projet-pagaie/>

Dans ce cadre, l'équipe animatrice et le Président de la CLE ont participé à des temps d'échanges avec Elias GANIVET, le post-doctorant de l'Université de Rennes pilotant ce projet en mars et avril 2024 afin de présenter la démarche, son organisation et son contenu, et de recueillir nos retours d'expériences sur le territoire Côtiers basques. Des échanges réguliers ont ensuite eu lieu entre les équipes techniques au cours de l'année 2024 afin de suivre l'avancement du projet. A noter que les premiers résultats de modélisation hydro-climatique ont été exposés à l'équipe animatrice du SAGE en janvier 2025. Une présentation de ce projet est prévue à l'ordre du jour de la prochaine CLE en avril 2025 et un retour plus complet sur les résultats de cette étude sera organisée au cours de l'élaboration du diagnostic du SAGE (étape 2 de l'actualisation de l'Etat des lieux) en 2026.

De plus, l'animatrice du SAGE a participé à un atelier organisé par la Water Family et Elias Ganivet le 18 janvier 2024 afin de mettre en pratique l'outil Trajectoire Eau & territoire, en ciblant la démarche sur le périmètre du SAGE Côtiers basques (Figure 6). Il s'agit d'un outil scientifique à destination des décideurs (élus, gestionnaires...), en collaboration avec les acteurs économiques et associatifs locaux, ainsi que tous les citoyens souhaitant comprendre les enjeux de l'eau sur leur territoire et identifier collectivement des leviers d'action face aux pressions futures. L'utilisation de cet outil (ou d'une variante) pourrait être envisagée au cours de l'élaboration du diagnostic du SAGE en 2026.



Figure 6 : Atelier Trajectoire Eau & territoire du 18 janvier 2024.

Par ailleurs, l'animatrice du SAGE reste en veille sur les actualités et projets en lien avec le changement climatique à l'échelle nationale et plus locale. Dans ce cadre, l'équipe animatrice participe aux échanges sur le projet de la CAPB visant à développer une stratégie d'adaptation au changement climatique dans le cadre du Programme CEREMA « Territoire adapté à +4°C ».

6. État d'avancement global – Résumé des actions phares de 2024

Sur le plan administratif, l'évolution des référents des communes de Ciboure et St-Pée-sur-Nivelle au sein de la CLE a nécessité le lancement d'une procédure de modification de la CLE qui s'est achevée par la délivrance d'un nouvel arrêté daté du 4 novembre 2024.

Sur le plan technique, la majorité du plan de charge a été consacrée à l'actualisation de l'Etat des lieux du SAGE, notamment à l'organisation des instances de lancement et de suivi de l'étude, la récolte et l'analyse des données et la rédaction de l'Etat initial. De nombreux échanges avec les partenaires du SAGE ont été réalisés dans ce cadre et se poursuivront en 2025.

Par ailleurs, le dossier numérique partagé dédié au SAGE CB a été mis en place afin de faciliter les échanges de documents avec les membres de la CLE dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE mais également avec l'ensemble des acteurs mobilisés dans l'étude d'actualisation de l'Etat des lieux.

De plus, l'équipe animatrice s'attache à poursuivre les partenariats existants en lien avec les thématiques du SAGE (SAGE Adour aval, Natura 2000 Mer & Littoral, etc.) et à en construire de nouveaux selon les opportunités comme pour le projet PAGAIE Eau & territoire.

III. Budget

Pour l'année 2024, les dépenses liées à l'animation concernent :

- Les charges directes du poste de l'animatrice (1/2 ETP, soit 113,5 jours) : 24 149 €
- Les charges directes du poste de technicienne SAGE (1/2 ETP du 1^{er} février au 31 décembre 2024, soit 101 jours) : 19 160 €
- Les charges indirectes (forfaitaire, 20%) : 8 661,80 € ;

Le total des dépenses liées à l'animation s'élève donc à **51 970,80 €**.

En complément, l'**organisation des commissions** du SAGE CB en 2024 implique une dépense globale de **450,50 € TTC** (402,50 € HT) avec :

- 288 € TTC (240 € HT) pour la location d'une salle externe à la structure pour la commission inter-outils ;
- 162,50 € TTC (TVA non applicable) en traiteur pour la CLE.

Aucun budget spécifique n'a été mobilisé pour les actions de **communication** du SAGE CB en 2024 dans la mesure où les outils ont été développés via des logiciels/plateformes existants en interne.

Le coût global 2024 s'élève à 52 373,30 € HT sans dépassement de l'enveloppe estimative initiale de 58 000 € HT, qui intégrée notamment un budget communication non utilisé.

Le versement des aides de l'Agence de l'Eau sera sollicité en 2025. A noter que les modalités de subventions liées à l'animation des SAGE évolueront en 2025 avec le lancement du 12^{ème} programme de financement de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

IV. Perspectives 2025

Le travail de fond obligatoire à réaliser en continu dans le cadre de la mise en œuvre sera bien évidemment mené en 2025 (composition de la CLE, animation des instances, tâches administratives et financières, suivi de mise en œuvre du SAGE, rédaction des avis, etc.).

Concernant les projets spécifiques, l'année 2025 sera consacrée à la poursuite de l'étude d'actualisation de l'Etat des lieux du SAGE CB, avec pour objectif la finalisation et la validation de l'Etat initial (étape 1) et l'organisation de l'étape 2 relative au diagnostic. Le travail nécessaire à engager pour respecter nos ambitions sur cette étude conditionneront grandement les possibilités de poursuite et/ou de développement d'autres projets ponctuels en 2025.

V. Annexes

Annexe 1 : Réunions et rencontres réalisées par l'animatrice du SAGE CB en 2024

Date	Objet	Lieu
17/01/2024	Point d'avancement avec Président – Point début d'année	Téléphone
18/01/2024	Atelier Water Family – Outil pédagogique Trajectoires Eau & territoire	Anglet
26/01/2024	Echange avec équipe CAPB sur PLUi Labourdins	Bayonne
29/01/2024	Echange avec animatrice N2000 Mer & Littoral pour préparation RDV Scientifiques sur le SAGE CB	Urrugne
01/02/2024	Accompagnement prise de poste renfort SAGE – Margot Lechène	Urrugne
05/02/2024	RDV Scientifiques N2000 Mer & Littoral sur le SAGE CB	Visioconférence
05/02/2024	COPIL N2000 Nivelle	Urrugne
06/02/2024	Point d'avancement avec Président – préparation bureau/CLE	Téléphone
16/02/2024	Commission « inter-outils » du SAGE CB	Urrugne
20/02/2024	Réunion de travail CAPB pour définir le cadre et l'organisation de l'étude d'actualisation de l'Etat des lieux	Urrugne
26/02/2024	Point d'avancement avec Président – organisation rendu avis STEP Archilua	Téléphone
01/03/2024	Réunion de travail CAPB pour définir le cadre et l'organisation de l'étude d'actualisation de l'Etat des lieux	Urrugne
11/03/2024	Réunion de travail CAPB pour définir le cadre et l'organisation de l'étude d'actualisation de l'Etat des lieux	Urrugne
13/03/2024	Echange avec équipe CAPB de la Direction Agriculture sur les thématiques de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques	Urrugne
15/03/2024	Réunion du bureau de la CLE pour le suivi de la mise en œuvre du SAGE	Urrugne/Visio
15/03/2024	Réunion bureau/COTECH mutualisés pour le lancement de l'étude d'actualisation de l'Etat des lieux du SAGE	Urrugne/Visio
29/03/2024	Echange post-doctorant Université de Rennes sur projet PAGIE Eau & Territoire	Urrugne
04/04/2024	Réunion de la CLE du SAGE CB	Urrugne/Visio
05/04/2024	COPIL N2000 Mer & littoral	Urrugne
16/04/2024	Rencontre avec les animateurs N2000 (Nivelle, Rhune), la CATZH et les services techniques d'Urrugne sur la gestion des zones humides	Urrugne
16/04/2024	Echange technique avec N2000 Txingudi/Bidassoa	Urrugne
18/04/2024	Echange avec la direction Tourisme de la CAPB sur le volet multi-modal au niveau du littoral	Urrugne
18/04/2024	Echange M. Arribère sur procédure élaboration SAGE en lien avec la mise en place d'une charte pour l'eau sur le gave de Pau	Téléphone
22/04/2024	Point d'avancement avec Président – organisation sollicitation externe SAGE	Téléphone
02/05/2024	Echange Fédération de pêche 64 pour actualisation Etat des lieux	Visioconférence
29/05/2024	Echange BRGM pour actualisation Etat des lieux	Visioconférence
18/06/2024	Réunion de lancement projet ACTE sur le volet ANC	Urrugne
20/06/2024	Webconférence Gest'eau - Mise à jour du Forum Gest'eau et présentation outil EnvErgo	Visioconférence
21/06/2024	Point d'avancement avec Président – organisation rendu avis Schéma régional de carrières Nouvelle-Aquitaine	Téléphone
25/06/2024	Atelier formation CAPB sur l'impact de l'assainissement collectif sur les milieux	Urrugne
01/07/2024	Commission ANEB	Visioconférence

Date	Objet	Lieu
17/01/2024	Point d'avancement avec Président – Point début d'année	Téléphone
02/07/2024	Echange avec Président suite à commission ANEB	Téléphone
02/07/2024	CLE SAGE Adour aval	Visioconférence
02/07/2024	Webinaire surveillance des cyanobactéries	Visioconférence
03/07/2024	Echanges équipe CAPB pour organiser la récolte de données sur le petit cycle de l'eau pour l'Etat des lieux du SAGE	Urrugne/Visio
17/07/2024	Réunion de travail CAPB pour avancement actualisation de l'Etat des lieux	Urrugne
22/07/2024	Echange technique avec GIS Littoral basque sur l'organisation des compétences eau en Espagne	Urrugne
06/09/2024	Point d'avancement avec Président – avancement Etat des lieux + préparation bureau	Visioconférence
07/10/2024	Réunion de travail CAPB sur données petit cycle de l'eau	Urrugne
10/10/2024	Webinaire masses d'eau souterraines (AEAG/ANTEA) – Partie 1	Visioconférence
11/10/2024	Webinaire masses d'eau souterraines (AEAG/ANTEA) – Partie 2	Visioconférence
26/10/2024	Réunion bureau/COTECH mutualisés pour avancement de l'actualisation de l'Etat des lieux du SAGE	Urrugne/Visio
25/10/2024	Echange SGTEPE CAPB sur projet adaptation changement climatique +4°C	Visioconférence
12/11/2024	COTECH validation diagnostics écologique et socio-économique N2000 Txingudi/Bidassoa	Hendaye
13/11/2024	COTECH bilan saison Eau de baignade 2024	Urrugne
19/11/2024	Webinaire planification eau (PAOT64)	Visioconférence
21/11/2024	Formation dans le cadre de la consultation pour avis de l'Etat des lieux du SDAGE 2025	Visioconférence
28/11/2024	Entretien doctorante Région Nouvelle-Aquitaine sur thèse Eau et changement climatique	Visioconférence
11/12/2024	CLE SAGE Adour aval	Visioconférence
12/12/2024	COPIL N2000 Nivelle	Visioconférence
19/12/2024	Groupe de travail N2000 Txingudi/Bidassoa - propositions mesures DOCOB	Hendaye
20/12/2024	Echange Aquagir dans le cadre du développement de l'outil Coût et financement du prix de l'eau	Visioconférence

Annexe 2 : Composition de la CLE du SAGE CB en 2024

Composition de la CLE du SAGE Côtiers basques 2024						
Collège	Structure	Représentant	Bureau	Commune d'origine SAGE CB	Nombre total	Représentativité
Collège des collectivités territoriales	Conseil régional Nouvelle-Aquitaine	Mme Emilie DUTOYA	oui	Ciboure	27	56%
	Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques	Mme Patricia ARRIBAS-OLANO	non	Saint-Jean-de-Luz		
	Communauté d'Agglomération Pays Basque	M. Jean-Louis FOURNIER	non	Ascain		
	Communauté d'Agglomération Pays Basque	Mme Solange DEMARcq EGUILUREN	non	Biriatou		
	Communauté d'Agglomération Pays Basque	Mme Maider AROSTEGUY	non	Biarritz		
	Communauté d'Agglomération Pays Basque	M. Mathieu KAYSER	oui (VP)	Biarritz		
	Communauté d'Agglomération Pays Basque	M. Cédric CROUZILLE	non	Anglet		
	Communauté d'Agglomération Pays Basque	Mme Marie-José MIALOCQ	non	Arbonne		
	Communauté d'Agglomération Pays Basque	Mme Chantal KEHRIG COTENCON	non	Hendaye		
	Communauté d'Agglomération Pays Basque	Mme Marie-Pierre BURRE CASSOU	non	Guétary		
	Communauté d'Agglomération Pays Basque	M. Didier MAISTERRENA	oui	Arcangues		
	Communauté d'Agglomération Pays Basque	M. Claude MOUNOLE	non	hors SAGE CB (Larressore)		
	Communauté d'Agglomération Pays Basque	Mme Valérie DEQUEKER	non	Anglet		
	Communauté d'Agglomération Pays Basque	M. Emmanuel ALZURI	non	Bidart		
	Syndicat Mixte du SCoT Pays Basque-Seignanx	M. Ramuntxo GOYHETCHE	non	Ahetze		
	Syndicat Kosta Garbia	M. Marc CAMPANDEGUI	oui	Bidart		
	Mairie de Bidart	M. Marc BÉRARD	oui (P)	Bidart		
	Mairie d'Ainhoa	M. Michel IBARLUCIA	non	Ainhoa		
	Mairie de Ciboure	M. Antton BILLOTTE	oui	Ciboure		
	Mairie d'Espelette	M. Jean-Marie IPUTCHA	non	Espelette		
	Mairie de Sare	M. Thomas LAFITTE	oui (VP)	Sare		
	Mairie de Souraïde	M. Thierry SANSBERRO	non	Souraïde		
	Mairie de Saint-Pée-sur-Nivelle	M. Michel FOULDRIN	oui	Saint-Pée-sur-Nivelle		
	Mairie d'Urrugne	M. Nikolas REGERAT	non	Urrugne		
	Mairie d'Ustaritz	M. Mikel GOYHENETCHE	non	Ustaritz		
	Syndicat Mixte Bil Ta Garbi	M. Daniel ARRIBERE	oui	hors SAGE CB (Bayonne)		
	Syndicat intercommunal de la Baie de St Jean de Luz-Ciboure	M. Jean-François IRIGOYEN	non	Saint-Jean-de-Luz		

Composition de la CLE du SAGE Côtiers basques 2024						
Collège	Structure	Représentant	Bureau	Commune d'origine SAGE CB	Nombre total	Représentativité
Collège des usagers	Chambre de Commerce et d'Industrie de Bayonne - Pays Basque	oui			13	27%
	Centre National de la Propriété Forestière	non				
	Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques	oui				
	Cluster Erosima	non				
	Agence d'Attractivité et de Développement Touristiques	non				
	Comité Local des Pêches Maritimes de Bayonne	non				
	Conseil de Développement du Pays Basque	non				
	Euskal Herriko Laborantza Ganbara	oui				
	Fédération de Pêche des Pyrénées-Atlantiques	oui				
	Sepanso	oui				
	Surfrider Foundation	non				
	UFC que choisir	non				
	Chambre des métiers et de l'Artisanat des Pyrénées-Atlantiques	non				
Collège de l'Etat	M. Le Préfet coordonnateur de bassin ou son représentant	non			8	17%
	M. Le Préfet des Pyrénées-Atlantiques ou son représentant	non				
	M. le Directeur de la DREAL Nouvelle Aquitaine ou son représentant	non				
	M. le Directeur de la DDTM des Pyrénées-Atlantiques ou son représentant	oui				
	M. le Directeur adjoint, délégué à la mer et au littoral ou son représentant	non				
	M. le Directeur de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant	non				
	M. le Directeur de l'Agence de l'eau Adour Garonne ou son représentant	oui				
	M. le Directeur de la délégation inter-régionale de l'OFB ou son représentant	oui				
					48	100%

Annexe 3 : Bilan des dossiers accordés au titre de la Loi sur l'eau sur le périmètre du SAGE CB en 2024

Précisions pour la bonne lecture du tableau :

Seuls les dossiers ayant fait l'objet d'une décision de la Police de l'eau durant l'année 2024 sont intégrés à ce tableau. Les dossiers déposés en 2024 mais étant toujours en cours d'instruction seront comptabilisés dans le bilan 2025.

L'extraction de ces données est réalisée à l'échelle de la commune entière or le SAGE CB intègre les 7 communes suivantes de manière partielle : Anglet, Arcangues, Biarritz, Espelette, Saint-Pée-sur-Nivelle, Souraïde, Ustaritz. Ainsi certains dossiers de ces communes peuvent ne pas concerner le SAGE CB.

Type de dossier	Intitulé	Commune concernée
Déclaration	Renforcement de berge ruisseau Florence	Anglet
Déclaration	Projet immobilier sur l'ancien CTM	Anglet
Déclaration	CAP A VITA	Anglet
Déclaration	Curage du canal de dérivation du ruisseau d'Alotz Moulin Errrotachipia sur la commune d'Arcangues	Arcangues
Déclaration	Aménagement d'une voie verte le long de la RD 3 - gestion des eaux pluviales	Arcangues
Déclaration	Enrochement de berge du cours d'eau "Aniberreko Erreka" pour confortement et réparation de rive de chaussée (rte de Ciboure)	Ascain
Déclaration	Enrochement de berge du cours d'eau "Aniberreko Erreka" pour confortement et réparation de rive de chaussée	Ascain
Déclaration	Création de deux piézomètres à Ascain	Ascain
Déclaration	Réfection de 2 portions de mur le long du Galardiko Erreka - Mairie d'Ascain	Ascain
Déclaration	Rabattement de nappe temporaire - Projet de construction Beau Rivage	Biarritz
Déclaration	BIARRITZ Bureau B71	Biarritz
Déclaration	Bassin Labordotte - Biarritz	Biarritz
Déclaration	B70 BUREAUX BIARRITZ	Biarritz
Déclaration	Piézomètre grande plage à Biarritz	Biarritz
Autorisation environnementale	Station d'épuration de Bidart AP 64-2024-06-03-00014	Bidart
Déclaration	Réhabilitation de la passerelle RD810	Bidart
Modification Autorisation	Opérations de dragage et d'immersion du printemps 2024	Hendaye
Déclaration	Rénovation station d'avitaillement port	Hendaye
Déclaration	Projet de substitution de pieux-guides de pontons du port de Saint-Jean-de-Luz - CD64	Saint-Jean-de-Luz
Déclaration	Hameau ERROTA ZAHAR	Saint-Jean-de-Luz
Déclaration	46 ème Rallye du Labourd	Saint-Pée-sur-Nivelle
Déclaration	Création du PS 63/20kV Urrugne	Urrugne

Annexe 4 : Note de synthèse sur l'organisation de l'étude d'actualisation de l'Etat des lieux du SAGE

SAGE Côtiers basques

Etude d'actualisation de l'état des lieux

Mis en œuvre depuis décembre 2015

Structure porteuse : CAPB

9 fleuves + frange littorale

Bidassoa - Mentaberri- Untxin - Nivelle - Grand Ichaca - Baldareta - Uhabia - Lamoulie - Moulin Barbot

19 communes concernées

AHETZE - AINHOA - ANGLET - ARBONNE - ARCANGUES - ASCAIN - BIARRITZ - BIDART - BIRIATOU - CIBOURE - ESPELETTE - GUETHARY - HENDAYE - SARE - SOURAIDE - ST JEAN DE LUZ - ST PEE / NIVELLE - URRUGNE - USTARITZ

4 enjeux principaux depuis 2015

- Qualité de l'eau
- Aménagement et eau
- Milieux naturels
- Axe transversal

SAGE Côtiers basques : communes et sous-bassins versants



Thématiques étudiées pour l'actualisation

Qualité de l'eau

Usages particuliers de l'eau

Milieux

Etat quantitatif de l'eau

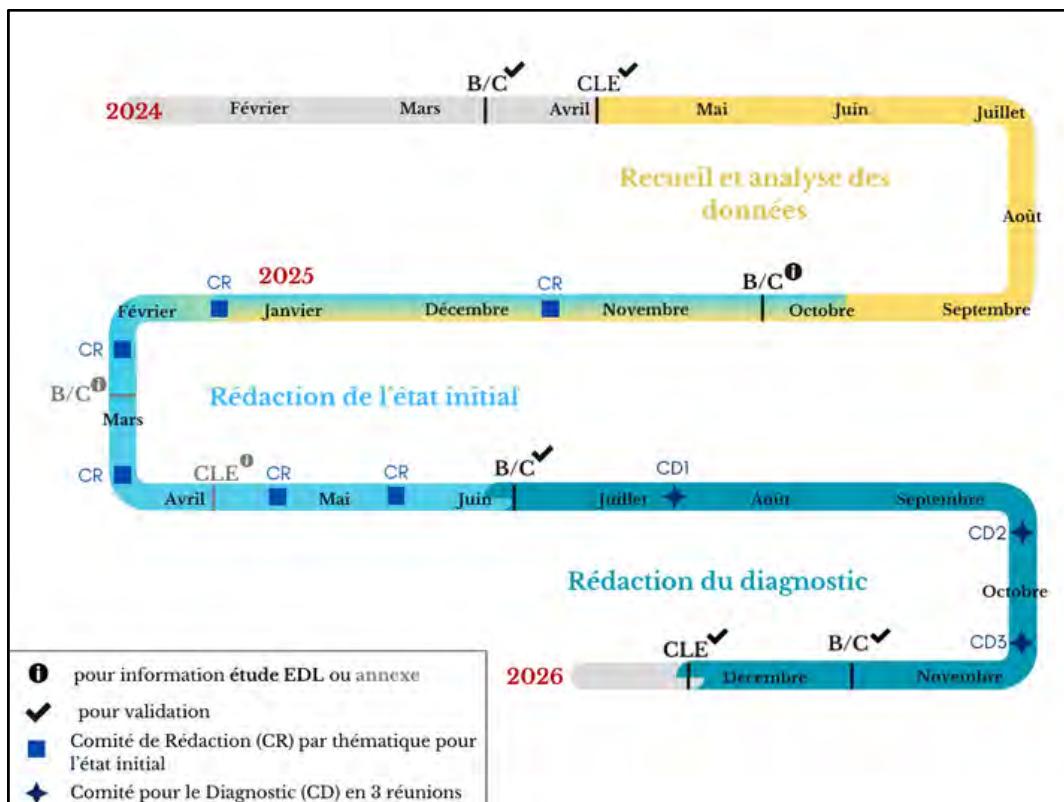
Effets du changement climatique

Usages collectifs de l'eau

Enjeux transfrontaliers

La Commission Locale de l'Eau a validé le 23 mars 2022 l'**actualisation d'une partie de l'état des lieux** du SAGE Côtiers basques (**état initial et diagnostic**)

L'objectif : Une meilleure appréhension de l'évolution des enjeux du territoire pour pouvoir se positionner sur une éventuelle révision du SAGE Côtiers basques.



Recueil et analyse des données auprès des organismes ressources

- **Entretiens individuels** avec l'ensemble des organismes ressources pour le recueil de données.
- **Retour** auprès des pourvoyeurs des données fournies pour **validation de l'interprétation**.

- Création des **comités de rédaction** en octobre 2024
- **Travail collectif d'échanges** autour des **sujets prérédigés** par l'équipe en animatrice SAGE CB

Rédaction de l'état initial et consultation des comités de rédaction

Rédaction du diagnostic et consultation des comités de diagnostic

- Création des **comités de diagnostic** en juin 2025
- **Travail collectif d'échanges** pour l'évaluation des **enjeux prérédigés** par l'équipe animatrice SAGE CB

Validation en CLE de l'étude d'actualisation pour décembre 2025

Annexe 5 : Tutoriel pour la 1^{ère} connexion à l'équipe Teams du SAGE CB

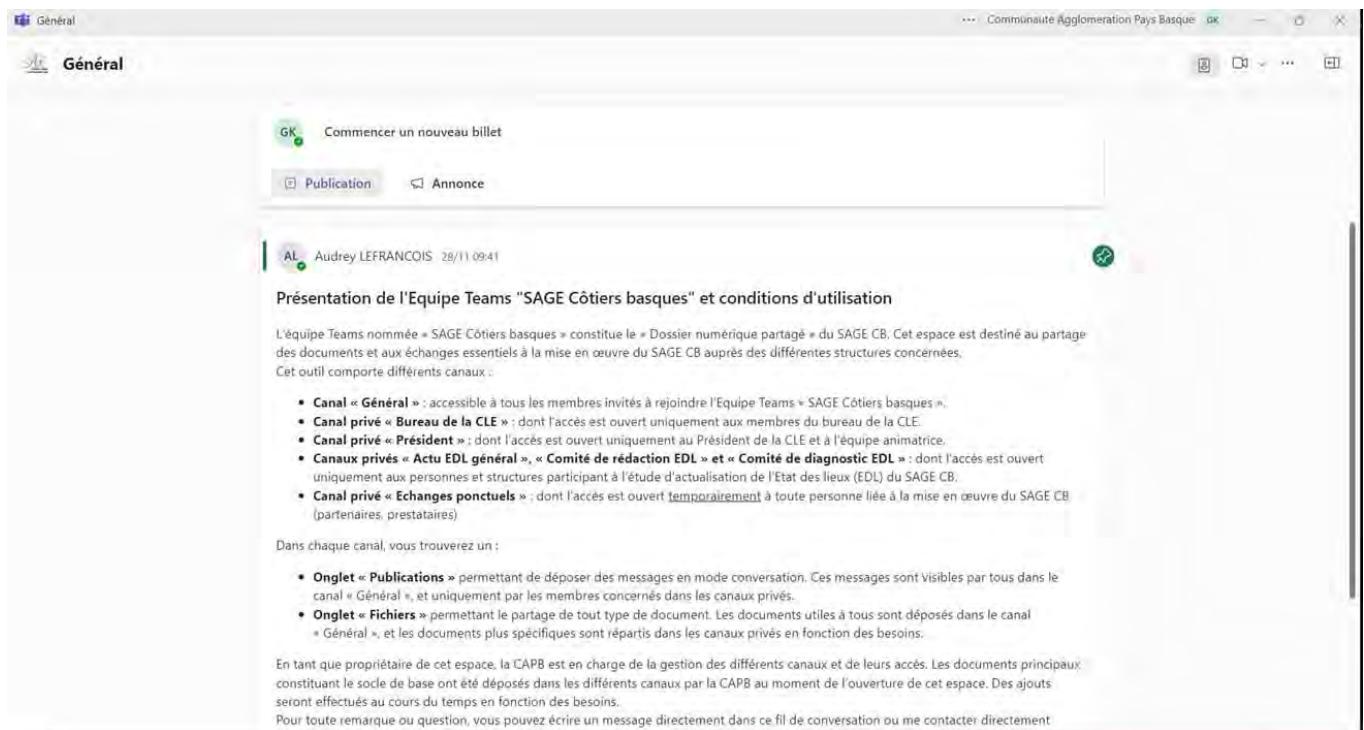
Accéder au tenant CAPB

Bonjour,

Vous venez d'être invité à rejoindre une équipe Teams créée par la Communauté d'Agglomération Pays Basque. C'est la première fois que vous travaillez sur une équipe Teams de la CAPB. Afin d'accéder à cette équipe Teams, veuillez suivre ces étapes :

- 1) Vous avez reçu une invitation afin de rejoindre l'instance Communauté d'Agglomération Pays Basque, et de ce fait, une équipe Teams lui appartenant. Vous pouvez cliquer sur le lien d'invitation afin de confirmer votre identité et de rejoindre l'équipe Teams.

- Lorsque vous cliquez sur le lien, une fenêtre Teams apparaît :

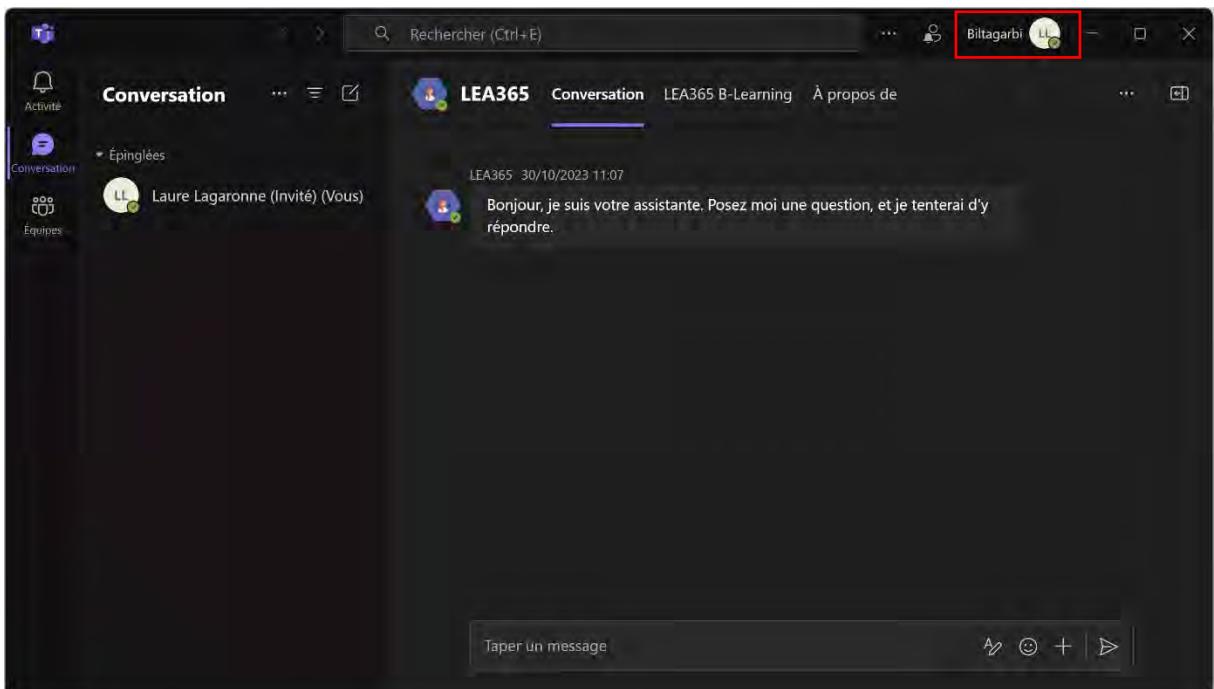


Via le lien, vous n'avez accès qu'au canal de discussion Général de l'équipe Teams.

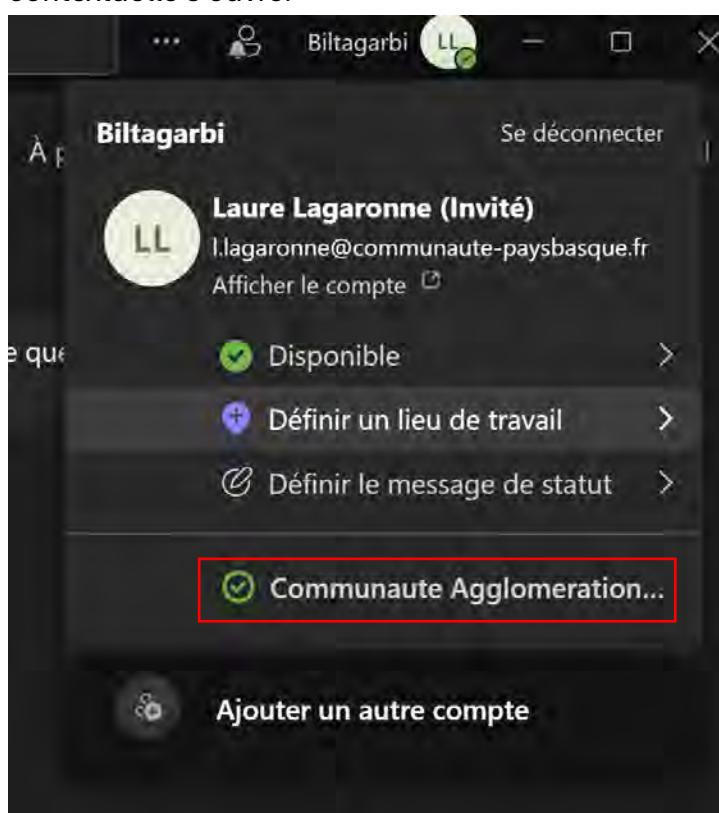
Accéder au tenant CAPB

Pour avoir accès à l'intégralité de l'équipe Teams (canaux, documents, conversations etc.), veuillez faire la manipulation suivante :

- 1) Ouvrez votre application Teams :



- 2) En haut à droite, s'affiche le nom de l'instance sur laquelle vous vous trouvez, ainsi que vos initiales. Cliquez sur le nom de l'instance. Une fenêtre contextuelle s'ouvre.



Accéder au tenant CAPB

- 3) En bas de la fenêtre contextuelle, vous trouverez l'instance Communauté d'Agglomération Pays Basque. Cliquez dessus afin d'être redirigé et avoir accès à l'ensemble de l'équipe Teams.

Annexe 6 : Plaquette de communication pour le décret SAGE

Modernisation des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)

Décret n° 2024-1098
du 2 décembre 2024



Photo © Terra

Le décret du 2 décembre 2024 ajuste les dispositions du code de l'environnement concernant les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) dans l'objectif de prévoir davantage d'agilité dans les procédures d'élaboration et de révision des schémas et dans le fonctionnement des commissions locales de l'eau (CLE). Afin de garantir l'opérationnalité des schémas, en améliorant notamment leur intégration dans les outils d'aménagement des territoires, le décret apporte aussi des modifications au code de l'urbanisme.

Principales évolutions du décret SAGE



Pratiques déjà existantes désormais cadrées dans le code de l'environnement

- Une procédure permettant la modification du périmètre du SAGE est créée (R. 212-27-1 CE)
- Un ou des vice-présidents doivent être identifiés dans la CLE (au moins un vice-président du collège des élus) (R. 212-30 CE)
- Tout membre de la CLE chargé de la représenter à l'extérieur (donc en dehors des réunions de la CLE) peut être remboursé de ses frais par la structure porteuse (R. 212-31 CE)
- Il est possible d'organiser la CLE en format dématérialisé (modalités à préciser dans les règles de fonctionnement), les acteurs à distance comptent dans le vote et dans le quorum (R. 212-32 CE).

Modifications de pratiques

- L'association des maires de France (AMF) a deux mois pour désigner la moitié des représentants du collège des élus (R. 212-30 CE)
- Un membre de CLE peut porter les pouvoirs de deux absents de son collège (R. 212-31 CE)
- L'avis du comité de bassin sur le projet de SAGE est réputé favorable s'il n'intervient pas dans un délai de quatre mois (R. 212-39 CE)

Nouvelles possibilités

- Il est possible de sanctionner les absences répétées d'un membre de la CLE (modalités à préciser dans les règles de fonctionnement) (R. 212-32 CE)
- Une procédure de révision partielle est créée, il s'agit d'une procédure intermédiaire entre la modification et la révision totale (R. 212-44-1 et R. 212-44-2 CE)
- La révision totale reprend les étapes de la procédure d'élaboration (R. 212-44-1 et R. 212-44-2 CE)

Nouvelles obligations

- Au moins un représentant de structure porteuse de schéma de cohérence territoriale (SCoT) siège en CLE (R. 212-30 CE)
- L'état des lieux doit être mis à jour au moins tous les 12 ans (afin d'éviter l'utilisation successive des révisions partielles) (R. 212-44-1 et R. 212-44-2 CE)
- Des trajectoires de prélèvements sur la ressource en eau sont intégrées au plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) à l'occasion de la prochaine révision du SAGE (mesure 10 du Plan Eau) (R. 212-46 CE)
- Une notice expliquant comment intégrer les dispositions et règles des SAGE aux documents d'urbanisme est intégrée au PAGD à l'occasion de la prochaine révision du SAGE (R. 212-46 CE)
- La nouvelle notice traduisant les règles et dispositions du SAGE à destination de l'urbanisme est intégrée parmi les annexes des PLU(i) (R. 151-53 code de l'urbanisme)
- Les zones humides faisant l'objet d'une interdiction de destruction dans le règlement de SAGE et étant délimitées suffisamment précisément sont intégrées au règlement du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) (R. 212-47 CE et R. 151-31 code de l'urbanisme)
- Les règles du SAGE sujettes à des amendes sont élargies (R. 212-49 CE)
- Les SAGE sont ajoutés au porter-à-connaissance réalisé par l'Etat auprès des rédacteurs des documents d'urbanisme (R. 132-1 code de l'urbanisme)

Que se passe-t-il pour les SAGE dont l'élaboration, la modification et la révision ont été engagées avant la date de publication du texte ?

Les dispositions relatives au contenu du SAGE et aux procédures d'élaboration, de modification et de révision s'appliquent aux procédures dont l'engagement a été décidé après la date de publication du décret. Toutefois, selon le niveau d'avancement de la procédure, la CLE peut choisir d'appliquer les nouveautés du décret même si elle n'en a pas l'obligation.

Que se passe-t-il pour les PLU(i) dont l'élaboration ou la révision a été prescrite avant la date de publication du texte ?

Les dispositions ne sont pas applicables aux plans locaux d'urbanisme dont l'élaboration ou la révision a été prescrite avant la date de publication du texte. Néanmoins, l'autorité compétente peut décider d'en faire application dès lors qu'elle n'a pas arrêté le projet.



Lien vers le décret



sage CÔTIERS BASQUES

Communauté d'Agglomération Pays Basque

5-7 rue putillenea – 64122 Urrugne

05 59 48 30 85 – sage-cotiers-basques@communaute-paysbasque.fr

www.communaute-paysbasque.fr

